

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE
DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS
DU 5 AVRIL 2017**

Affaire suivie par H. Desormes
PV2017.04.05
Courriel : helene.desormes@univ-poitiers.fr

ADOPTÉ

Par courrier du Président du conseil d'école et du Directeur de l'ESPE de l'académie de Poitiers en date du 27 mars 2017, le Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le mercredi 5 avril 2017.

Étaient présents :

Membres élus :

- M. Mario COTTRON directeur de l'ESPE,
- Mme Elvire DIAZ, Professeure d'Université, UP,
- Mme Stéphanie VOLTEAU, Maître de Conférences, site ESPE de la Vienne, UP
- M. Jacques BOUCHAND, Maître de Conférences, site ESPE de la Vienne, UP
- M Olivier LASSAGNE, PE, site ESPE de la Vienne UP
- M. Bruno DEFEVER, IGE, site ESPE de la Vienne, UP

Représentant des étudiants :

- M Romain FOURCASSIE, M1 PLC, site ESPE, Site de la Vienne

Personnalités extérieures :

- M Laurent DESPORT, Doyen des IEN – Conseiller 1^{er} degré de Mme la rectrice
- M Olivier HIMY, IA-IPR Lettres – Rectorat de Poitiers
- M. Eric ESPERET, Président du CE

Membres invités permanents

- M. Christophe COSTA, Responsable administratif de l'ESPE
- Mme Hélène DESORMES, Responsable cellule d'appui au pilotage et à l'innovation de l'ESPE

Membres invités

- Mme Maria CONSTANTIN, CRIIP
- M Stéphan CARRIERE, CRIIP
- Mme Sophie HALLER, CRIIP

Étaient représentés :

- Mme Sandrine DIEBOLT, procuration à Mme VOLTEAU
- Mme Valérie NOUVIALE, procuration à Mme DIAZ
- Mme Lydie TAHO-TAZA, procuration à M DEFEVER
- M. Jean-Philippe BIOLLEY, procuration à M. COTTRON
- Mme Sybille LAJUS, procuration à Mme DIAZ
- Mme Nicole PELLEGRIN, procuration à M ESPERET
- Mme Viviane LEMBERT, procuration à M HIMY
- Mme Valérie FAVIEZ-DECROIX, procuration à M ESPERET

Étaient excusés :

- Mlle Juliette BERNARD GOURRIBON, M1, ESPE, Université de La Rochelle
- Mme Camille HOCHEDÉZ, Assesseure pédagogie de Sciences Humaines et Arts
- M Frédéric ROUSSEAU, Vice-Président Formation et Vie Universitaire
- M Patrick MOTILLON, Responsable formations MEEF – ULR
- M Arnaud REVEL, Assesseur pédagogie du Pôle Sciences et Technologie
- M François PROUST, MAIF

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du 6 février 2017
2. Informations diverses
3. Contractualisation 2018-2022
 - Cadrage des masters MEEF
 - Renouvellement de l'accréditation de l'ESPE
 - Axes stratégiques du dossier d'accréditation
 - Parcours hébergés sous la mention PIF
4. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du CE du 6 février 2017

Proposition: ADOPTÉE

2. Informations diverses (présentées par M Cottron)

○ **Printemps de la Recherche en éducation 2017**

Le réseau des ESPE a organisé les 20 et 21 mars derniers cet évènement pour la 3^{ème} édition. Des conférences et des tables rondes ont été proposées aux participants sur 3 thématiques :

- Innovations pédagogiques, nouvelles pratiques d'enseignement et de formation.
- Professionnalisation et construction de la professionnalité : enjeux et modalités de la formation.
- Démarche interdisciplinaire. E Lambert a notamment présenté le projet « DysApp ».

Ce fût l'occasion également d'attribuer un prix poster doctorant.

M Cottron regrette le peu de participants de l'ESPE de Poitiers à cet évènement.

○ **Lancement officiel du projet E-Fran :**

E Lambert a officiellement lancé le 23 mars dernier le projet E-Fran financé dans le cadre du PIA 2 (820 000€), ce projet rassemble à la fois des scientifiques, des praticiens et des développeurs d'application numérique. Les partenaires du projet étaient présents.

Ce projet peut contribuer à la mise en place de la structuration de l'ESPE à la fois pour la recherche et pour les formations.

Un comité de pilotage va sélectionner 20 à 25 classes de CM1, 20 à 25 classes de CM2 et 15 à 20 classes de 6ème pour démarrer une expérimentation dès octobre/novembre 2017. Ce comité scientifique définira également comment l'ESPE, par ses étudiants et stagiaires, peut contribuer.

○ **Mission recherche et développement pour l'éducation :**

François Taddéi, directeur du Centre des recherches interdisciplinaires, a été reçu lundi 13 mars au rectorat. Une présentation des activités de l'académie a été organisée sous la coordination d'O Himy et d'E Barjolle. Des témoignages ont été proposés, notamment sur deux aspects :

- Innovation, recherche et développement professionnel (Lieu d'Éducation Associé Collège G. Philippe Niort / CeRCA – LP2I/Techné – Collège J Monnet Courçon /projet tripartite EN-collectivité-EPLE)
- Accompagnement à la recherche et évolution des pratiques professionnelles (la préparation à la certification des formateurs académiques du 2nd degré – lancement d'un processus de type ICE)

○ **Mon mémoire en 180 secondes :**

Cet évènement, calqué sur le modèle « Ma thèse en 180 secondes », concerne les étudiants et stagiaires en M2, pour les 4 mentions du MEEF. Une information aux directeurs de mémoire et aux étudiants et stagiaires sera transmise prochainement.

Les finales départementales se dérouleront le 12 juin 2017, la finale académique le 14 juin et la finale nationale le 28 juin.

- **Entrée des M1 MEEF** pour 2017/2018:

Les inscriptions sont ouvertes depuis le 20 mars, la clôture est fixée au 15 mai. La commission de sélection 1^{er} degré sera le 23 mai. Les équipes pédagogiques sont sollicitées pour y participer.

Deux semaines après l'ouverture des inscriptions, l'ESPE a reçu 171 demandes en 1^{er} degré et 116 en 2nd degré, ces chiffres sont similaires à ceux de l'an dernier.

Les critères ont été définis pour chaque mention MEEF. La capacité d'accueil pour la mention MEEF 2nd degré a été affichée au niveau de la mention.

3. Contractualisation 2018-2022 (point présenté par M Cottron)

- **Renouvellement de l'accréditation de l'ESPE :**

Début février, la DGESIP a transmis un courrier informant les ESPE (vague C) de la nécessité d'élaborer un dossier de renouvellement d'accréditation spécifique aux ESPE.

- ✓ Contenu du dossier:

- Stratégie concernant le pilotage du projet de l'ESPE (contexte, bilan et perspectives)
- Présentation générale de l'offre de formation (périmètre, organisation, positionnement de l'offre)
- Budget de projet
- Fiches AOF (architecture de l'offre de formation) des mentions de masters et parcours adaptés
- Fiche AOF du champ de formation « Sciences de la formation et de l'éducation »
- Tableaux effectifs
- Tableaux UE (tronc commun, compétences)
- Tableaux (intervenants dans MEEF, statut, nombre d'heures)
- Tableaux suivi/insertion étudiants

- ✓ Calendrier :

- 1^{er} retour au VP CFVU et au rectorat (COFIL Rectorat/ESPE) mi-mai 2017
- Présentation au COSP du 29 mai et au CE du 7 juin 2017
- Passage aux instances de l'université début juillet 2017 (CAC et CA)
- Envoi à la DGESIP début septembre 2017 (en même temps que le dossier UP)
- Le détail des maquettes est à faire remonter à la DGESIP pour le 15 décembre 2017

- **Axes stratégiques**

Dans le dossier d'accréditation 2013, 4 axes stratégiques avaient été développés :

- « Former au numérique et former par le numérique »
- « La recherche au service de la pratique professionnelle »
- « Les échanges internationaux dans la formation des enseignants »
- « la valorisation de la culture scientifique et technique »

Après discussion en COSP le 23 mars dernier, il est proposé de maintenir ces quatre axes, puisqu'il s'agit d'axes structurants pour l'ESPE et d'ajouter deux nouveaux axes.

Dans l'argumentaire concernant les quatre axes reconduits, un bilan sera dressé sur les réalisations depuis 2013. On peut souligner par exemple, les avancées dans la collaboration avec les services du

rectorat dans le numérique et la recherche, des activités soutenues en matière de relations internationales et de culture scientifique. Il s'agira de poursuivre le travail déjà engagé sur ces thématiques.

Deux nouveaux axes stratégiques pourraient être proposés :

1 - « Généraliser la pluralité des acteurs » :

L'ESPE s'appuie sur des équipes multiples dans tous ses champs d'actions :

- Au niveau de la gouvernance : une direction qui peut être élargie, des commissions consultatives, des groupes de réflexion.

- Au niveau de la formation : des enseignants de l'ESPE, de l'université et des professionnels de terrain (PEMF, FA, Tuteurs, référents).

- Au niveau de la recherche : des équipes de chercheurs-formateurs et enseignants terrain à travers des projets internes à l'ESPE ou des projets collaboratifs (de type ICE, LeA, e-FRAN)

La pluralité des acteurs est une richesse qui contribue à la réussite des étudiants et qui doit être renforcée dans ces différents niveaux.

2 - « Confirmer l'ancrage de l'ESPE comme composante universitaire »

L'ESPE intègre progressivement le schéma académique de l'ESR, bientôt le site d'Angoulême sera au CUC (Centre Universitaire de la Charente) ; Ainsi les 4 sites seront localisés sur les campus universitaires.

De plus, l'Ecole participe et contribue au développement des synergies entre composantes :

→ Dans la formation : - avec les MEEF
- en préprofessionnalisation
- formation continue

→ Dans ses collaborations en recherche notamment pour des réponses aux appels à projets de la Région

→ Dans la politique culturelle et plus généralement la vie du campus (Sang pour sang, etc.)

Ces axes stratégiques sont approuvés et n'ont pas donné lieu à discussion.

o Cadrage des masters MEEF :

La présidence de l'université a proposé certains aspects du cadrage applicables aux MEEF :

✓ **Le volume global d'enseignement** (pour rappel cadrage de l'UP : 750h) :

- Pour les MEEF se rapportant à un concours : le volume existant est reconduit, soit 750h pour un MEEF mono-disciplinaire et 850h pour un MEEF bi ou pluridisciplinaire.

- Pour le MEEF PIF : le volume étudiant est de 750h.

✓ **Mutualisations** (pour rappel cadrage de l'UP : 50% en M1 et 25% en M2 entre parcours d'une même mention) :

- Le MEEF 2nd degré n'est pas concerné par ce cadrage (dans l'existant, la mutualisation existe avec 20% en M1 et 48% en M2)

- Le MEEF PIF est concerné par ce cadrage (hors parcours IPHD)

- ✓ **Autres pratiques pédagogiques** (pour rappel cadrage de l'UP : 100h prises sur le volume global d'enseignement)

Ce cadrage a été rappelé dans chaque composante par les vice-présidents recherche, CFVU et Moyens, il s'applique à l'ensemble des masters, y compris les masters MEEF, soit :

- Pour les MEEF mono - disciplinaires et le MEEF PIF: 750h (650h enseignement en présentiel + 100h autres pratiques pédagogiques diversifiées)

- Pour les MEEF pluridisciplinaires : 850h (750h enseignement en présentiel + 100h autres pratiques pédagogiques diversifiées)

A noter également que, pour le MEEF 2nd degré, les 100h seront réparties à 50% sur l'ESPE et 50% sur la composante disciplinaire.

Il s'agit d'engager une réflexion sur les contenus à proposer aux étudiants. A cette date, nous ne savons pas comment seront comptabilisées dans nos services les heures « autres pratiques pédagogiques diversifiées » visant une plus forte autonomie des étudiants et stagiaires.

O Lassagne demande quel est le temps imparti pour faire des propositions.

M Cottron répond que le dossier devra être transmis pour validation, dans un premier temps, au conseil d'école puis au conseil d'administration de l'UP en novembre et enfin envoyé le 15 décembre prochain à la DGESIP, il est donc nécessaire de clore les discussions fin octobre.

Il précise qu'un cadrage commun avec l'ULR est prévu puisque les maquettes sont communes et que d'autre part, le vice-président recherche souhaite que soient prévus dans les maquettes des temps dans les laboratoires pour les usagers des parcours du MEEF 2nd degré.

○ **Parcours hébergés par la mention PIF**

Le responsable de la mention sera Jacques Bouchand, MCF 70^{ème} section, rattaché à Techné. 50% du volume horaire sera mutualisé et les autres 50% seront spécifiques au parcours.

- **Parcours « Intégration des Personnes Handicapées et en Difficultés » (IPHD) :**

Localisée sur Niort, cette formation préexistait depuis 2008 dans un master ouvert avant création des ESPE. Ce parcours rejoindra le MEEF PIF en 2018 et pourrait permettre l'adossement d'une préparation diplômante à la certification CAPPEI (nouvelle appellation de la certification ASH, actuellement en cours de construction avec le rectorat, l'ESPE de Bordeaux et de Limoges pour laquelle des modules de formation à distance sont en cours d'élaboration). L'intitulé de ce parcours sera « Inclusion et participation – Handicap, difficultés, dépendance »

J Bouchand précise qu'il serait possible de proposer aux personnes ayant le CAPPEI d'entrer en M2.

- **Parcours « Formateurs d'Adultes, Accompagnement, Conseil » (FACo) :**

Actuellement c'est un parcours de 500h localisé sur Poitiers, ouvert en septembre 2016 et qui sera reconduit.

- **Parcours « Conseillers pédagogiques du supérieur »** (présenté par S Haller, AM Constantin et S Carrière, conseillers pédagogiques) → Voir présentation détaillée en annexe.

Ce parcours, qui sera localisé à Poitiers et conçu par le CRIIP (Centre de Ressources d'Ingénierie et d'Initiatives Pédagogiques), sera fortement mutualisé avec FACo.

Il s'agit d'un parcours hybride proposé aux publics suivants:

- Etudiants pour le Master dans sa totalité
- Nouveaux enseignants chercheurs* et doctorants pour deux UE « culture de la pratique et de la pédagogie universitaire »

** un projet de décret modifiant le décret statutaire des enseignants-chercheurs, prévoit notamment une formation à la pédagogie obligatoire pendant l'année de stage des maîtres de conférences et au cours des cinq années suivant leur titularisation, ainsi qu'une décharge d'enseignement correspondante.*

S Volteau demande si le parcours inclut une initiation à la recherche.

S Carrière répond qu'il y aura des cours liés à la recherche mais que le contenu est à définir, des partenariats avec des chaires sont à l'étude.

M Cottron rappelle qu'il y a un réel besoin de formation de cadres dans ce domaine, cela s'inscrit dans les priorités nationales de l'enseignement supérieur visant à favoriser la réussite des étudiants de licence. Ainsi les universités ont nécessité de développer la pédagogie universitaire, c'est le choix assumé de l'UP qui a, depuis l'obtention de l'IDEFI Paré dans le cadre du PIA1, structuré ses actions par la création du CRIIP et le recrutement de 8 personnes.

B Defever indique qu'il faudra travailler les aspects organisationnels de la formation à distance pour permettre une utilisation optimum des moyens techniques.

M Cottron précise que le vice-président recherche compte réellement s'appuyer sur ce parcours pour intégrer les nouveaux enseignants chercheurs de l'UP.

4. Questions diverses

Question 1 : Concernant le CAFIPEMF : est-il possible d'avoir des informations sur les modalités de formation ? Comment est mise en place la formation des candidats sur le plan de l'élaboration du mémoire ? Est-ce que l'ESPE est partie prenante dans cette formation ?

M Cottron indique que, conformément au décret n° 85-88 du 22-1-1985 modifié ; arrêté du 20-7-2015, l'ESPE participe à la formation au CAFIPEMF sur la préparation aux épreuves d'admission et d'admissibilité dans le cadre du PAF. L'ESPE propose également une formation à l'élaboration du mémoire.

Pour ce qui concerne le CAFA, les collègues en poste sont de fait admissibles pour cette année, mais c'est la dernière année : l'an prochain ils devront s'insérer dans le parcours FACO. Les UE sont adaptées aux épreuves orales du CAFA.

Il rappelle que cette formation a un coût (entre 1 500€ et 2 000€) et que le président a donné son accord pour intégrer une vingtaine de collègues sous réserve d'une compensation conjointe UP/rectorat. Une convention est en cours de finalisation.

Question 2 : Au dernier CE sur la question du financement des reprises d'étude (éléments de réponse extraits du PV) : Commission Moyens

Retour sur le partenariat UP-Rectorat pour faciliter la reprise d'études des personnels du scolaire. L Desport précise que dans le cadre du Compte Personnel de Formation, les enseignants peuvent obtenir une aide financière. M Cottron ajoute que les enseignants ne connaissent pas systématiquement les différents dispositifs et démarches.

Est-il possible d'avoir un retour sur le nombre de collègues qui ont sollicité cette aide ? Le montant total accordé ?

L Desport indique que le montant accordé est de 500€ par enseignant, l'effectif des ayants-droits n'est pas connu à ce jour, il est en attente des chiffres de la DAFOP.

M Cottron ajoute que pour ce qui est de la VAE, il n'y a pas d'aide financière de la part de l'UP, d'une part, parce que l'UP est dans une situation financière à l'équilibre fragile et d'autre part, parce que la demande de VAE relève d'une initiative personnelle.

Le président de l'UP a été sollicité pour savoir si les services effectués par les enseignants de l'ESPE au titre de la formation continue pouvaient être pris en compte dans leur fiche de service, à ce jour la réponse est négative car il n'y a pas de poste formation continue à l'UP.

Question 3 : Pourrait-on nous fournir des précisions sur les modalités de stage pour la rentrée 2017-18 ?

M Cottron répond que dans l'académie de Poitiers, il a été décidé de proposer une alternance progressive pour les PES du 1^{er} degré

La durée du stage évoluera tout au long de l'année, de 2,5 jours en début de M2 pour tendre vers 2 semaines de suite sur les derniers mois de l'année. Cette proposition approuvée par la rectrice se mettra en place à la rentrée.

S Volteau demande si les PES auront la possibilité de voir d'autres cycles que le cycle dans lequel ils sont affectés.

M Cottron pense que cela semble possible sur le mois de juin.

M Soullisse précise que les PES auront 15 jours libres en juin.

L Desport propose de les affecter sur des remplacements à cette période.

S Volteau répond que cela ne semble pas concevable et qu'il faudrait plutôt leur proposer plus d'observation et plus de formation.

M Soullisse précise que les binômes assureront la classe ensemble la 1^{ère} semaine de la rentrée. Elle indique que les P4 et P6 auraient besoin d'une semaine de formation avant de débiter leur stage.

Question 4 : Quel est le fonctionnement de la recherche (séminaires et encadrement des mémoires) sur le site de la Rochelle ?

En l'absence de P. Motillon, cette question est reportée au prochain CE.

Question 5 : Nous relayons des retours de collègues PEMF qui sont en surcharge de travail pour des contenus très émiettés et peu ciblés d'avance et sur le fait qu'ils perdent une demi-prime (ISAE : Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Elèves) soit 600 euros/an. Comment compenser cette perte ?

M Soullisse, indique que cette situation de surcharge de travail et d'émiettement doit concerner Poitiers uniquement car elle n'a pas eu ces retours sur les autres départements.

M Cottron indique que, D Févin (excusé au moment de cette question) ne parvient pas à avoir une vision claire et complète du service des PEMF car ces collègues sont régulièrement sollicitées par le rectorat pour intervenir en formation continue. Ce fait explique certainement cette situation de surcharge de travail et d'émiettement. La répartition des heures d'enseignement est à améliorer l'an prochain, M Artaud et D Févin en ont bien conscience, pour cela il faudra que la répartition des volumes affectés aux PEMF soit clairement définie.

Pour ce qui concerne la prime ISAE attribuée aux enseignants du 1^{er} degré, M Soullisse explique que la prime versée par le rectorat est de 1 200€ par an pour un temps complet devant élèves. Un prorata est appliqué selon la quotité de temps effectif d'enseignement en école : le PEMF effectuant une quotité de travail en dehors de sa classe perd une partie de cette prime : c'est le cas des PEMF qui effectuent des services à l'ESPE, dans la formation continue, etc.*

** Décret n° 2013-790 du 30 août 2013 et arrêté du 27 juin 2016*

Question 6 : Comment faire exister les équipes plurielles dans le suivi des stagiaires ? Les collègues ont été très étonnés par exemple d'apprendre que 5 PES avaient été convoqués par l'inspection, apparemment parce qu'ils sont perçus comme étant en difficulté. Nous ne remettons pas en cause le fait que l'employeur convoque les stagiaires, certes. Mais sur quel avis cette perception de la difficulté repose-t-il ? Est-ce que tuteurs et référents sont réellement associés ?

L Desport répond que l'employeur joue son rôle et se doit de faire un point dans le cadre des modalités de contrôle de l'exercice professionnel des stagiaires. Ceci se fait depuis des années.

*S Volteau indique qu'elle ne remet pas en cause cela, mais plutôt la méthode employée. On ne peut parler d'équipes plurielles si l'ESPE n'est pas informée des convocations.
L Desport invoque un problème de communication qui pourra être rectifié à l'avenir.*

Le prochain CE du 7 juin 2017

Le président de séance
Eric ESPERET



Le directeur de l'ESPE
Mario COTTRON



La secrétaire de séance
Hélène DESORMES

